

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 31 octobre 2023

### Date d'affichage :

Le 31 octobre 2023

### Nombre de conseillers

#### Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 32 jusqu'à 19h40  
33 à partir de 19h40

**Votants :** 33

### Votes exprimés :

**Pour :** 30

**Contre :** 0

**Abstention :** 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, également convoqué s'est réuni le neuf novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOULLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET à partir de 19h40, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Madame Gismonde GAUTHER-BERDON à Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST à Madame Christine FAUQUET, Madame Corinne SIMONEAU à Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Jocelyn GARCONNET à Madame Catherine MEUNIER jusqu'à 19h40.

**Excusé(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine MEUNIER

## Délibération n°2023-11-01

### Administration générale

### Désignation du représentant suppléant de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Comité de pilotage Contrat d'objectif Territorial pour les Energies Renouvelables du Syndicat Mixte Pays Loire Touraine

*Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

**Vu** la délibération n°2023-09-03 du 20 septembre 2023 relative à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte Pays Loire Touraine et de ses comités ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine, notamment l'article 5 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 octobre 2023.

**Considérant** que la Communauté de communes du Val d'Amboise a adhéré en lieu et place des communes au Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine. Cette modification statutaire a été adoptée en 2003 à l'unanimité des communes membres.

**Considérant** que le Comité Syndical élit parmi ses membres, dans les conditions prévues à l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, seize (16) membres, donc quatre (4) représentants par Communauté de communes. Les membres du Bureau absents peuvent déléguer un pouvoir à un autre membre du Bureau. Chaque membre du Bureau ne pourra être détenteur de plus d'un pouvoir.

La Communauté de communes du Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, peut désigner quatre (4) délégués titulaires ainsi que quatre (4) délégués suppléants au sein des bureaux spécialisés du Comité Syndical du Pays Loire Touraine.

Lors de la désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au bureau spécialisé Contrat d'objectif Territorial pour les Energies Renouvelables du Conseil communautaire du 20 septembre 2023, la place de suppléant était restée vacante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** le délégué suppléant suivant au sein du Comité de pilotage Contrat d'objectif Territorial pour les Energies Renouvelables :
  - **Suppléant :** Luc FAVIA